

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

■ Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2928 Société : M 31369 *(circled)*

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél :

Total des frais engagés : Dhs

■ Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHÉRENT

Nº P19-052193

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REIMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Alal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Alal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-506419

8828

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique
Cadre réservé à l'adhérent (e)		
Matricule : 8828		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :
Nom & Prénom : Cheffouhi		
Date de naissance : 17.01.62		
Adresse : 08 Rue El Gouani - Râne		
Tél. : 066 514 1297 Total des frais engagés : 287,00 Dhs		

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin :	
Dr NAJIM Sakina Rhumatologue 17, Rue bthmane Ibn Attane, 3ème Etage Escalier A App. 2 - Casablanca Tél: 0 522 26 46 46	
Date de consultation : 04/05/2020	
Nom et prénom du malade : Hme Afaf cherradi	
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> Conjoint	
Nature de la maladie : Articulog MUPRAS	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 11 JUN 2020

Le : 01/06/2020

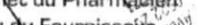
Signature de l'adhérent(e) :

Afaf

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/05/2020	CS	3 x 300	300.00	INP : 10912114304
06/05/2020	Consultation	1 x 300	300.00	DR M. BATAILLE

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur		Date	Montant de la Facture	
		15/05/2022	174,90	174,90
		15/05/2022	174,90	174,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

Rhumatismes inflammatoires

Arthrose

Maladies de la colonne vertébrale

Maladies osseuses (Ostéoporose...)

Maladies des tendons

Rhumatismes micocristallins (Goutte...)

Biothérapie et PRP

Echographie ostéoarticulaire



Ancien Médecin au Service
de Rhumatologie au CHU Ibn Rochd

الروماتزم - التهاب المفاصل

أمراض الغضروف

أمراض العمود الفقري

هشاشة وترقق العظام

أمراض الاتمار

داء التقرّس

العلاج بالأدوية البيولوجية والبلازما

الشخص بالصدى للعظام والمفاصل

طيبة سارقا بمصلحة أمراض المفاصل
بالمستشفى الجامعي ابن رشد

Casablanca le : 04 - 05 - 2020.

Mme Afaf cherrat:

Jai 90

1 - Profenid 100 mg

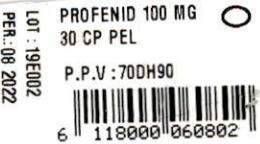


1g x 12

au milieu

lj \Rightarrow 5 jrs.

des repas.



2 - Doliprane 1g 8



PPV: 14DH00
PER: 03/23
LOT: J869

1g x 3lj \Rightarrow 2 jrs.

au besoi

60-

3 - Voltarène emulgel 100g



LOT: M0386
EXP: OCT 2022
PPV: 60,00 DH

47, Rue Othmane Ibn Affane (Ex - Lafuente) 10^{ème} Etage (Avec ascenseur) Casablanca
Quartier du Parc - Casablanca.



05 22 26 46 46



drnajims@gmail.com

ICE: 002058889000018

Dr. NAJIM S.
Rhumatologue
47, Rue Othmane Ibn Affane 10^{ème} Etage
Quartier du Parc - Casablanca
Escalier A App. 2^{me} 16^{me}
Tel.: 0522 20 16 20

OEDES 20

7 gélules



LOT 191189
EXP 04/2022
PPV 30.00 DH

4 - oedes

1 gel

10
10

5 grs.

Dr. NAJIM Sakina
Rhumatologue

47, Rue Othmane Ibn Attane, 3ème étage
Escalier A Appart 2 - Casablanca
Tél.: 0 522 26 46 46



Dr. NAJIM Sakina

Rhumatologue

Rhumatismes inflammatoires

Arthrose

Maladies de la colonne vertébrale

Maladies osseuses (Ostéoporose...)

Maladies des tendons

Rhumatismes micocristallins (Goutte...)

Biothérapie et PRP

Echographie ostéoarticulaire



Ancien Médecin au Service
de Rhumatologie au CHU Ibn Rochd

PHARMACIE DU PHARE
ICE : 00830976000039
15, Avenue du Phare - CASABLANCA 26 69 19 - Fax: 0522 26 68 19 -
Tel: 0522 26 68 19

Dr. NAJIM Sakina
Rhumatologue
Casablanca 3^e étage
97, Rue Othmane Ibn Affane, 3^e étage
Escalier A App. 2 - Casablanca
Tel.: 0 522 26 46 46

4916-X4

1 - D-cure 100 000

lamp 115 gcs
au milieu du pt dej

avec un morceau  poi

puis relayer par

2 - D₃ Norm
8 gouttes  6 ml

47, Rue Othmane Ibn Affane (Ex - Lafuente) 3^e étage (Avec ascenseur), Escalier
Quartier du Parc - Casablanca.

05 22 26 46 46 drnajims@gmail.com

ICE: 002058889000018

د. ناجيم سكينة

اختصاصية في أمراض العظام والمفاصل

الروماتزم - المهاوب المفاصل
أمراض المضروب
أمراض العمود الفقري
هشاشة وترقق العظام
أمراض الوراث
داء التقوس

الوجبة والبلازما
نظام المفاصل
سلطة أمراض المفاصل
الجامعي ابن رشد

PPV: 49,60 DH
LOT: 20C02
EXP: 03/2023



Lot: 190887
A consommer
avant le: 12/2022
PPC: 79,50 DH

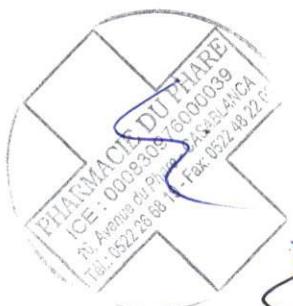
3 : PIASCLEDINE 300 mg

188,00 DHS

1gel / j

⇒ 3 mois

84119-



Dr. NAJIM Sakina
Rhumatologue

47, Rue othmane ibn Affane, 3ème Etage
Escalier A Apt 2 - Casablanca
Tel.: 0 522 26 46 46

PIASCLEDINE® 300MG

Boîte de 30 gélules

Distribué par Sothema-Bouskoura

PPV : 188,00 DHS



6 118001 072644

PIASCLEDINE® 300MG

Boîte de 30 gélules

Distribué par Sothema-Bouskoura

PPV : 188,00 DHS



6 118001 072644

PIASCLEDINE® 300MG

Boîte de 30 gélules

Distribué par Sothema-Bouskoura

PPV : 188,00 DHS



6 118001 072644

Dr. NAJIM Sakina

Rhumatologue

Rhumatismes inflammatoires -

Arthrose

Maladies de la colonne vertébrale

Maladies osseuses (Ostéoporose...)

Maladies des tendons

Rhumatismes micocristallins (Goutte...)

Biothérapie et PRP

Echographie ostéoarticulaire



د. ناجيم سكينة

اختصاصية في أمراض العظام والمفاصل

الروماتزم - التهاب المفاصل

أمراض الغضروف

أمراض العمود الفقري

هشاشة وترقق العظام

أمراض الاتمار

داء القربي

العلاج بالادوية البيولوجية والبلازما

الفحص بالصدى للعظام والمفاصل

طبية سايقا بمصلحة أمراض المفاصل

بالمستشفى الجامعي ابن رشد

Ancien Médecin au Service

de Rhumatologie au CHU Ibn Rochd

Casablanca le: 06-05-2020.

Hme Afaf Chekraoui

à 2 genoux en charge

f + P + axiale à

90° =

5, Rue Ali Casablanca 3^{ème} étage
CENTRE RADIODIAGNOSTIQUE
Télé: 0522 26 46 46

Dr. NAJIM Sakina
Rhumatologue
47, Rue Othmane Ibn Attale, 3^{ème} Etage
Escalier A App. 2 - Casablanca
Tel.: 0 522 26 46 46

47, Rue Othmane Ibn Affane (Ex - Lafuente) 3^{ème} Etage (Avec ascenseur), Escalier A, App N° 2
Quartier du Parc - Casablanca.

05 22 26 46 46 drnajims@gmail.com

ICE: 002058889000018



Casablanca, le 05/05/2020

Facture N° 1747

Nom patient : **CHERRADI AFAF**

Examen(s) réalisé(s) :

**RX GENOU D 1 INC.FEMORO-PATELLAIRE
RX 2 GENOUX F/P EN CHARGE**

Montant : **six cents (600 DH)**

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
SIX CENTS DH

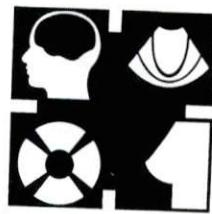
REGLEMENT : ESPECES

*Centre Radiologie ANFA
5, rue Ali Abderrazak
CASABLANCA
Tél. : 0522 94 97 97/98/99 - Fax : 0522 94 07 07*

Lah

Docteur Jawad EL AOUD

Ancien Interne en Titre des Hôpitaux de Montpellier
Spécialiste en Radiodiagnostic et Imagerie Médicale
D.E.S de Radiologie
Membre de la Société Française de Radiologie
Docteur d'Etat en Médecine



مركز أنفا للفحص بالأشعة
CENTRE RADILOGIE ANFA

Casablanca, le 05/05/2020

Patient : CHERRADI AFAF
Prescripteur: DR NAJIM S

RADIOGRAPHIES DES DEUX GENOUX FACE, PROFIL ET INC. FEMORO-PATELLAIRE

Mon cher confrère,

Veuillez trouver ci-dessous le compte rendu de l'examen pratiqué dans notre centre.

Examen réalisé grâce à un CAPTEUR PLAN NUMERIQUE permettant une réduction des doses RX et une meilleure résolution d'image.

Indication :

Gonalgies prédominantes à droite.

Résultats :

Pas d'anomalie focalisée de la structure osseuse.

Aspect normal des interlignes articulaires tibio-fémorales et fémoro-patellaires.

Pas de signe de subluxation rotulienne.

Pas d'anomalie des parties molles.

Conclusions :

Radiographies normales.

Merci de votre confiance

Docteur Jawad EL AOUD

CENTRE RADILOGIE ANFA

5, rue Ali Abderrazak

CASABLANCA

Tél: 0522 94 97 97

Fax: 0522 94 97 99

Dr. NAJIM Sakina
Rhumatologue

Rhumatismes inflammatoires

Arthrose

Maladies de la colonne vertébrale

Maladies osseuses (Ostéoporose...)

Maladies des tendons

Rhumatismes micocristallins (Goutte...)

Biothérapie et PRP

Echographie ostéoarticulaire

Ancien Médecin au Service
de Rhumatologie au CHU Ibn Rochd



د. ناجيم سكينة

اختصاصية في أمراض العظام والمفاصل

الروماتزم - التهاب المفاصل

أمراض المفصل

أمراض العمود الفقري

هشاشة وترقق العظام

أمراض الالتوار

داء التقى

العلاج بالادوية البيولوجية والبلازما

الفحص بالصدى للعظام والمفاصل

طبية سابقا بمصلحة أمراض المفاصل
بالمستشفى الجامعي ابن رشد

Casablanca le : 04/05/2020.

Dr. NAJIM Sakina
Rhumatologue
47, Rue Othmane Ibn Affane
Escalier A App. 2 - Casablanca
Tel.: 0 522 26 46 46

- NFS - VS - CRP
- 25(OH) VIT D - calcémie - Alb -
calcémie de 26h.

04/05/2020
Laboratoire SENTISSI
Dr. Abdelfattah SENTISSI
Rés. Romandie II - Tour 2 - Casa
Tél.: 05 22 36 62 50 / 39 64 15

Dr. NAJIM Sakina
Rhumatologue
47, Rue Othmane Ibn Affane
Escalier A App. 2 - Casablanca
Tel.: 0 522 26 46 46

47, Rue Othmane Ibn Affane (Ex - Lafuente) 3^{ème} Etage (Avec ascenseur), Escalier A, App N° 2
Quartier du Parc - Casablanca.

05 22 26 46 46 drnajims@gmail.com

ICE: 002058889000018

Laboratoire d'Analyses Médicales Sentissi

Dr A. SENTISSI
Pharmacien Biologiste



Ancien Interne CHU de Toulouse
Spécialisé en Hématologie, Biochimie
Bactériologie, Parasitologie, Pathologie Médicale
D.U. Assurance Qualité en B.M.

Code Patient : 1304020026
Date de l'examen : 04-05-2020

Mme Afaf CHERRADI
Réf : 2005040014
Prescription : Dr Sakina NAJIM

HEMATOLOGIE

HEMOGRAMME (Sysmex XN-1000)

			03-09-2019
Globules Blancs :	6 050 /mm3	(4 000–10 000)	7 210
Globules Rouges :	4.42 /mm3	(3.90–5.40)	4.32
Hémoglobine :	13.3 g/dL	(12.0–15.6)	13.1
Hématocrite :	38.5 %	(35.5–45.5)	38.0
VGM :	87.1 fL	(80.0–99.0)	88.0
TCMH :	30.1 pg	(27.0–33.5)	30.3
CCMH :	34.5 %	(30.0–35.0)	34.5
Polynucléaires Neutrophiles :	48.1 %	(40.0–75.0)	63.8
Soit:	2 910.1 / mm3	(1 500.0–7 700.0)	4 600.0
Polynucléaires Eosinophiles :	6.8 %	(<5.0)	3.3
Soit:	411.4 / mm3	(20.0–1 100.0)	237.9
Polynucléaires Basophiles :	0.8 %	(0.0–1.0)	0.6
Soit:	48.4 / mm3	(<350.0)	43.3
Lymphocytes :	36.9 %	(20.0–45.0)	26.5
Soit:	2 232.5 / mm3	(1 000.0–4 000.0)	1 910.7
Monocytes :	7.4 %	(2.0–12.0)	5.8
Soit:	447.7 / mm3	(100.0–2 700.0)	418.2
Plaquettes :	254 000 /mm3	(150 000–500 000)	265 000

VITESSE DE SEDIMENTATION

VS 1ère heure	9 mm	(<20)
VS 2ème heure	20 mm	

BIOCHIMIE SANGUINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

		22-03-2017
Protéine C-réactive (ultrasensible) (Immunoturbidimétrie)	1.20 mg/l	(<5.00)

Laboratoire SENTISSI
Dr. A. SENTISSI - Casablanca
Rés. Romandie 2 - Tour 2 - Apt 3 - Casablanca
Tél.: 05 22 36 62 50 / 05 22 39 64 15

Laboratoire d'Analyses Médicales Sentissi

Dr A. SENTISSI
Pharmacien Biologiste



Ancien Interne CHU de Toulouse
Spécialisé en Hématologie, Biochimie
Bactériologie, Parasitologie, Pathologie Médicale
D.U. Assurance Qualité en B.M.

04-05-2020 – Mme Afaf CHERRADI

Calcium (Arsenazo III)	97.5 2.44	mg / l mmol/l	(88.0-107.0) (2.20-2.68)	03-09-2019 89.0
Albumine sérique (Pourpre de Bromocrésol)	46.0	g/L	(38.0-54.0)	
25-OH-Vitamine D (D2+D3) (LIAISON-DIASORIN)	16.50 41.25	ng/ml nmol/l		03-09-2019 22.10
Déficience en vitamine D si taux < à 10 ng/ml Taux minimal pour la santé osseuse entre 20 et 30 ng/ml Taux souhaitable pour la santé osseuse de 30 à 100 ng/ml Toxicité si supérieur à 100 ng/ml.				

BIOCHIMIE URINAIRE

Diurèse des 24h

1.030 litres / 24h

Calcium urinaire (échantillon) (Arsenazo III)	95.00 2.38	mg / l mmol / l	
CALCIURIE des 24 Heures (Arsenazo III)	97.85 2.45	mg / 24 H mmol/24 H	(100.00-300.00) (2.50-7.50)

Demande validée biologiquement par : Dr. SENTISSI / Dr. Abdelfattah

Laboratoire SENTISSI
Dr. Abdelfattah SENTISSI
Rés. Romandie II - Tour 2 - Casablanca
Tél.: 05 22 36 62 50 / 05 22 39 64 15

7
5

5802

Laboratoire d'Analyses Médicales Sentissi

Dr A. SENTISSI
Pharmacien Biologiste



Ancien Interne CHU de Toulouse
Spécialisé en Hématologie, Biochimie
Bactériologie, Parasitologie, Pathologie Médicale
D.U. Assurance Qualité en B.M.

FACTURE N° : 2005040014

ICE : 001578364000055

Casablanca le 04-05-2020

Mme Afaf CHERRADI

Demande N° 2005040014
Date de l'examen : 04-05-2020

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
PS	Prélèvement sang adulte	E25	E
	Calcium	B30	B
	CRP	B100	B
	NF	B80	B
	Vitamine D 25-OH (D2+D3)	B450	B
	Vitesse de sédimentation	B30	B
	Albumine sérique	B60	B
	Calciurie des 24 heures	B30	B

Total des B : 780

TOTAL DOSSIER : 1070.2 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : mille soixante-dix dirhams vingt centimes

INPE: 093000271

Laboratoire SENTISSI
Dr. Abdelfattah SENTISSI
Rés. Romandie IV - Tour 2 - Casa
Tél: 05 22 36 62 50 / 05 22 39 64 15